

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20210204-003****du 04 février 2021****n°003****page 1/2****EXTRAIT :****Nombre de membres en exercice : 39**

PRESENTS (37) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIÉ, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENGUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Gwenaëlle PRINCET, Amine MESSAOUDENE, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Séverine BART, Siméon FONGANG, Isabelle DUCHER, Gilles MAUDUIT, Flavy FRUCHON, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Didier SIMONET, Patricia BAZIN, Marion LATUS, Jean-Pierre de MICHIEL, David SIMON

POUVOIRS (2) : Yves TROUSSELLE donne pouvoir à Françoise MERY
Sophie GUEGUEN donne pouvoir à Jean-Pierre ABELIN

EXCUSES (0) :

Nom du secrétaire de séance : Thomas BAUDIN

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN**OBJET : Attribution de tickets de cinéma à l'ensemble du personnel**

En l'absence de cérémonie officielle des vœux au personnel, l'autorité territoriale et la direction générale ont souhaité remercier tous les agents de leur engagement, de leur mobilisation en cette période de crise sanitaire. L'ensemble du personnel contribue au maintien des missions de service public dans un contexte sanitaire compliqué. Dans ce cadre, il est proposé d'offrir une place de cinéma au Loft de Châtellerault aux agents titulaires et contractuels.

* * * * *

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique,

CONSIDÉRANT la nécessité de délibérer pour l'octroi d'un cadeau (ticket de cinéma au Loft de Châtellerault) par la collectivité,

CONSIDÉRANT l'absence de cérémonie officielle des vœux au personnel liée au contexte sanitaire,

CONSIDÉRANT la volonté de remercier tous les agents de leur engagement, de leur mobilisation au maintien des missions de service public en cette période de crise sanitaire,

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20210204-003

du 04 février 2021

n°003

page 2/2

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'offrir à tous les agents un ticket de cinéma au Loft de Châtellerault soit l'achat de 1 600 tickets,
- de valider le montant du prix unitaire du ticket à 6€ soit une dépense de 9 600€,
- de distribuer les tickets avec l'envoi de la fiche de paie de février 2021,
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer tout document lié à ce projet.

La dépense sera mandatée à l'imputation suivante 020.21/6188/1100

La ville et le CCAS rembourseront Grand Châtellerault au prorata du nombre d'agents.

Vote : Adopté à la majorité

POUR : 35

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 1 D. SIMON

NE PREND PAS PART AU VOTE : 3 F. MERY, + 1 pouvoir, M ALLEMANDOU DOMINGO

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La directrice des affaires institutionnelles et juridiques
Céline NICOUUD